

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

**RÈGLEMENT NUMÉRO 696 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 470  
CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 470 *concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Val-Morin* contient des articles établissant les dates et heures des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que *Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger certains articles du règlement numéro 470 *concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Val-Morin* pour simplifier la procédure établissant les dates des séances ordinaires du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 janvier 2021 et que le projet de règlement a été adopté à la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lisa Zenga, conseillère

Et résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 696 amendant le règlement numéro 470 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Val-Morin, et il est par le présent règlement statué et décrété comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement 470 établissant les dates des séances du conseil est abrogé.

**ARTICLE 3**

L'article 4 établissant les heures des séances ordinaires est abrogé.

**ARTICLE 4**

L'article 5 établissant les heures des séances spéciales est abrogé.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION DU  
9 février 2021

---

Donna Salvati,  
maire

---

Caroline Nielly,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Avis de motion :                  | 12 janvier 2021 |
| Adoption du projet de règlement : | 12 janvier 2021 |
| Adoption du règlement :           | 9 février 2021  |
| Avis public d'entrée en vigueur : | 10 février 2021 |